

**ARRÊTÉ DEP-2026-406 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL AMEUBLEMENT TAPISSERIE DÉCORATION**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1997 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel ameublement tapisserie décoration ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel ameublement tapisserie décoration pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Halima GUERROUMI, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur James DELAFOY, professionnel

Enseignants :

Madame Cathy FILOTTI

Monsieur Pascal GAULTIER

Professionnels :

Madame Stéphanie BECKER

Monsieur Charles TARANNE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET